












Parcours balisé N°56.

Ce plateau des Hauts-de-Forterre présente de très beaux points de vue et un joli patrimoine mis en valeur par la table d'orientation et par le circuit des enseignes des vieux métiers réparties dans le village.

 Durée	4h 10	 Difficulté	Moyenne
 Distance	12,96 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	176 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	178 m	 Commune	Taingy (89560)
 Point haut	386 m	 Région	Puisaye
 Point bas	258 m		



Trace n° 188381

Description

Départ depuis les parkings communiquant entre la mairie et la salle des fêtes.

(D/A) En sortant de la cour de la mairie, prendre de suite à droite pour remonter la Grande Rue de [Taingy](#). À la fourche, prendre en face le chemin stabilisé pour trouver un premier chemin sur la gauche.

(1) L'emprunter et arriver sur la D125. La longer sur la droite pendant 400 m environ.

(2) Prendre le chemin sur la gauche, à plat au départ, pour descendre peu après et rejoindre une petite voie routière. La prendre sur la gauche pour atteindre l'entrée de Vassy.

(3) Tourner à gauche dans la Rue de Druyes-Taingy. Atteindre un carrefour, faire un léger gauche/droite pour continuer plein Sud. Le goudron cède rapidement la place à un chemin de pierres et d'herbes. La descente se poursuit et atteint l'orée d'un bois à main gauche.

(4) Continuer tout droit ainsi qu'après le bois et ce jusqu'à la route transversale.

(5) Tourner à droite et juste avant la courbe que dessine la route, prendre sur la gauche un chemin en lisière de bois. À la fin de ce bois, virer à gauche et atteindre une route.

(6) Serrer sur la gauche avec la ferme à main gauche. Continuer ainsi en oubliant le Chemin de la Vallée, arriver au croisement de quatre rues.

(7) Prendre la deuxième sur la droite et arriver au lavoir. Faire le même chemin en sens inverse. Repartir dans la 1^{ère} rue sur la gauche (Rue du Bois). Quitter après les dernières maisons la voie de desserte et prendre en face le chemin sur 200 m environ.

(8) Tourner à gauche pour atteindre un chemin transversal.

(9) Prendre à gauche et remonter sur le plateau. Laisser le chemin qui descend sur la droite pour arriver au chemin qui mène à la table d'orientation.

(10) Tourner à droite pour rejoindre l'aire d'orientation. De retour de ce point de vue, reprendre par la droite le chemin en ayant en face une tour et une antenne de transmission. À la route, descendre sur la gauche jusqu'au premier jardin sur la gauche.

(11) Descendre le sentier terreux. En le poursuivant, laisser celui de droite et arriver devant l'église. Remonter sur la droite pour retrouver le parking **(D/A)**.

Points de passage

-  **D/A Mairie de Taingy**
| N 47.61689° / E 3.404318° - alt. 343 m - km 0
-  **1 Croisement de chemins**
| N 47.632214° / E 3.412132° - alt. 350 m - km 1.84
-  **2 Quitter la route et partir sur la gauche**
| N 47.632605° / E 3.396597° - alt. 361 m - km 3.21
-  **3 Arrivée à Vassy**
| N 47.621224° / E 3.382912° - alt. 302 m - km 4.87
-  **4 Orée du bois**
| N 47.613485° / E 3.386795° - alt. 270 m - km 5.85
-  **5 Débouché sur une voie routière**
| N 47.606006° / E 3.390315° - alt. 272 m - km 6.8
-  **6 Route transversale et bâtiment à gauche**
| N 47.611431° / E 3.401° - alt. 300 m - km 8.66
-  **7 Jonction Aller-Retour au lavoir**
| N 47.613102° / E 3.40666° - alt. 315 m - km 9.14
-  **8 Croisement de chemins**
| N 47.610245° / E 3.404348° - alt. 333 m - km 9.72
-  **9 Chemin latéral**
| N 47.606686° / E 3.414798° - alt. 343 m - km 10.63
-  **10 - Table d'orientation de Taingy (Hauts-de-Forterre)**
| N 47.614802° / E 3.414036° - alt. 379 m - km 11.54
-  **11 Petit chemin terreux sur la gauche à descendre**
| N 47.617626° / E 3.409203° - alt. 358 m - km 12.37
-  **D/A Parking départ**
| N 47.61689° / E 3.404318° - alt. 343 m - km 12.96

Informations pratiques

Ce parcours est très exposé. Grand soleil ou vent obligent à s'en prémunir. Les sources et lavoirs ne délivrent pas d'eau potable. Le

pique-nique est possible sur l'aire de jeux au départ ou sur le parcours en fonction des conditions climatiques.
Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°56 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en janvier 2020.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

À voir

Le circuit des enseignes à l'intérieur du village est à découvrir en dehors de ce parcours.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-vallee-de-vassy/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.